



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI,
DE LA COHESION SOCIALE
ET DU LOGEMENT

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme d'Etat
d'Educateur Technique
Spécialisé

 NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT

Cette notice a pour objectif principal de vous aider à remplir votre demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et plus particulièrement le livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2).

Elle est constituée de deux principales parties :

1 - Un ensemble d'informations générales relatives au métier d'éducateur technique spécialisé et à la validation des acquis de l'expérience

2 - Un guide pratique pour renseigner votre livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

Vous pouvez parallèlement, et de manière facultative, bénéficier d'un accompagnement afin de vous aider dans votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

Sommaire

1 - Informations générales	page 3
1.1 - Le métier d'éducateur technique spécialisé	page 4
1.2 - L'accès au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé par le biais de la validation des acquis de l'expérience.....	page 4
1.3 - Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?	page 6
1.4 - Quelles sont les principales étapes d'une démarche de validation des acquis de l'expérience ?.....	page 6
1.5 - Quels en sont les principaux supports ?.....	page 7
1.6 - Quelle exploitation fera le jury de votre livret 2 ?	page 7
2 - Guide pratique pour renseigner votre Livret 2	page 8
2.1 - Première étape : Appropriation du Livret 2 et du référentiel professionnel	page 9
2.2 - Deuxième étape : Première analyse de votre expérience	page 9
2.3 - Troisième étape : Constitution de votre Livret 2	page 10

1

Informations générales

1.1**Le métier d'éducateur technique spécialisé**

L'éducateur technique spécialisé (ETS) intervient en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.

Les titulaires de ce diplôme assurent une prise en charge éducative de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques.

Le champ d'action des ETS recouvre principalement les établissements et les services du secteur médico-social et hospitalier (secteur psychiatrique). Depuis quelques années, il s'est élargi aux actions et interventions à conduire en milieu "ordinaire "ou "ouvert" auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes, et à la prévention, au développement social urbain et tout ce qui concerne la politique de la ville.

Sans négliger l'accompagnement et l'insertion par l'apprentissage pré-professionnel ou professionnel des adolescents ou adultes présentant un handicap ou une inadaptation, l'activité des ETS s'est redéployée sur des domaines nouveaux particulièrement par la création de projets qui passent obligatoirement par le biais de négociations visant la mise au travail par la progression des apprentissages et par l'acquisition des rythmes de vie liés aux situations de travail et aux exigences d'une production.

L'exercice du métier d'éducateur technique spécialisé :

- contribue à assurer une mission de service public définie par l'Etat et précisée par un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui visent à prendre en compte l'évolution des problématiques socio-éducatives,
- répond à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans le cadre de la décentralisation : mesure individuelle, collective ou territorialisée,
- se fait dans un cadre institutionnel : établissements ou services relevant du secteur public ou associatif.

1.2**L'accès au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé par la Validation des Acquis de l'Expérience**

Le diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience (cf décret n°2005-1376 du 3 novembre 2005 et arrêté du 26 janvier 2006).

Un référentiel professionnel de l'éducateur technique spécialisé est annexé à la réglementation générale du diplôme (cf Bulletin officiel santé social).

Il constitue pour vous un document de travail indispensable pour vous aider dans la constitution de votre dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience, notamment dans le choix des expériences et situations à décrire.

Il rend compte des principales fonctions que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé :

- Fonction 1 – Accompagnement éducatif
- Fonction 2 - Formation professionnelle
- Fonction 3 – Encadrement technique de la production

Chaque fonction est déclinée en un ensemble de compétences. Pour chacune de ces compétences sont notamment précisés les savoir-faire et savoirs de référence dont la maîtrise est exigée pour une pratique efficace du métier d'éducateur technique spécialisé.

Il s'agira pour vous de rendre compte de votre expérience en prenant appui, régulièrement, sur ce référentiel et ses exigences.

Référentiel fonctions / activités du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

Fonction 1 – Accompagnement éducatif

- 1.1 - Contribuer à la mission institutionnelle par la mise en œuvre d'activités techniques et professionnelles.
- 1.2 - Développer une relation éducative personnalisée en s'appuyant sur une activité technique et professionnelle qui permette la (re)construction identitaire.
- 1.3 - Accompagner et aider une personne à s'insérer dans un univers professionnel, technique et social.
- 1.4 Créer une dynamique de groupes favorisant l'épanouissement.

Fonction 2 – Formation professionnelle

- 2.1 - Développer une démarche d'initiation et de formation professionnelle qui soit adaptée à la spécificité du handicap ou des difficultés rencontrées par les personnes
- 2.2 - Structurer un cadre qui contribue à la construction d'une identité professionnelle des personnes
- 2.3 - Inscrire le projet de formation dans une démarche partenariale avec les milieux socioprofessionnels de manière à ce qu'il soit adapté au contexte

Fonction 3 – Encadrement technique de la production

- 3.1 - Structurer l'environnement technique en fonction de la spécificité du handicap ou des difficultés rencontrées par les personnes
- 3.2 - Gérer, organiser la production en garantissant une approche éducative, sociale et technique
- 3.3 - Encadrer, organiser et animer une équipe de travail

1.3

Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et ses décrets d'application :

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...). »

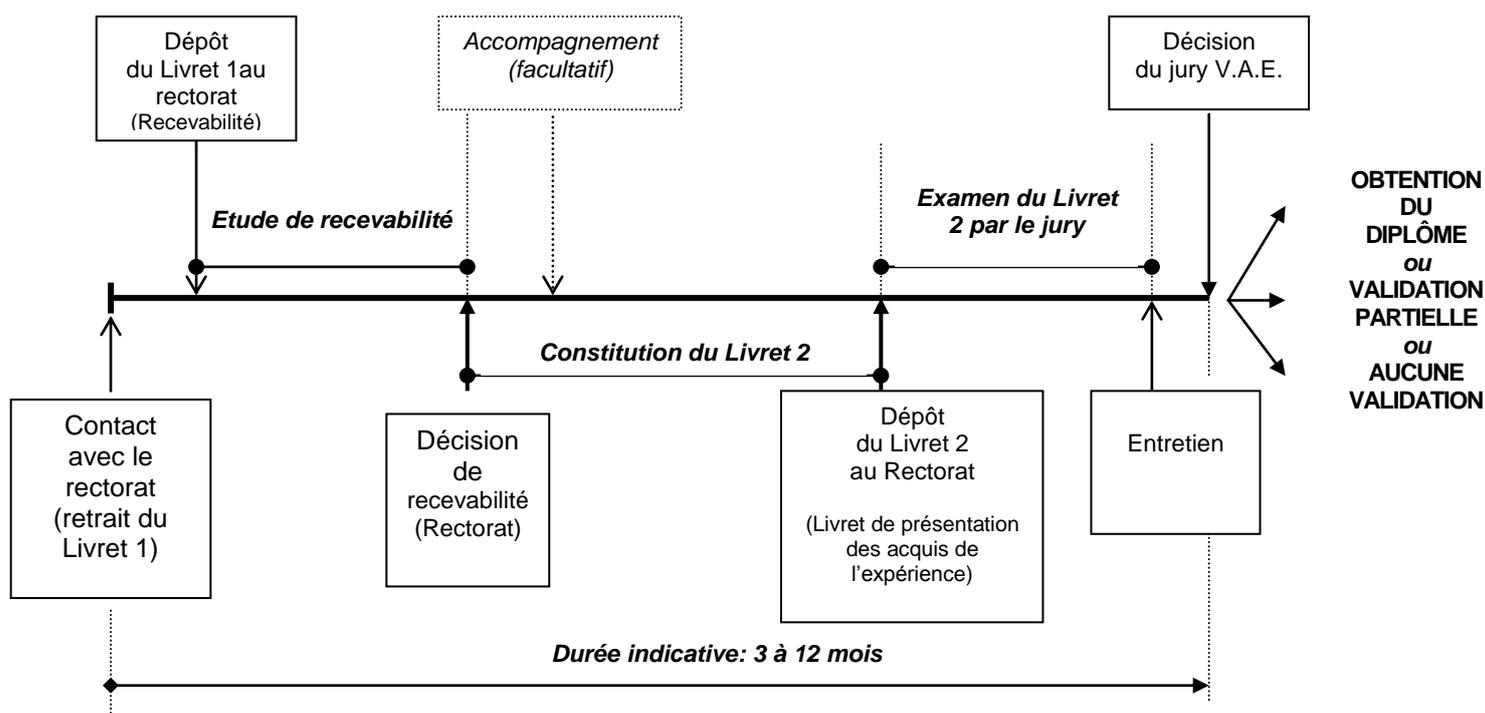
« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à trois ans. »

« La validation est effectuée par un jury (...) qui peut attribuer la totalité du titre ou diplôme. A défaut, il se prononce (...) sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. »

« Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien (...). »

1.4

Quelles sont les principales étapes d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience ?



1.5**Quels en sont les principaux supports ?**

Deux livrets constituent les supports principaux de votre demande de Validation des Acquis de l'Expérience.

- Le Livret 1, qui a pour objectif d'étudier la recevabilité de votre demande en regard des exigences réglementaires.

En effet, pour que votre demande de VAE en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé soit déclarée recevable par les services du Rectorat, vous devez justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans.

- Le Livret 2, qui a pour objectif d'analyser votre expérience en regard des exigences du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.

Vous serez, sur la base de ce Livret 2, convié à un entretien avec le jury. Cet entretien vous donnera, notamment, la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

1.6**Quelle exploitation fera le jury de votre Livret 2 ?**

Le jury procédera à un travail d'identification des compétences que vous maîtrisez à partir de l'exposé que vous aurez fait de votre expérience au sein de ce livret 2.

Votre Livret 2 devra en conséquence fournir au jury une information suffisamment précise pour mettre votre expérience en regard du référentiel professionnel et pour procéder à un travail de repérage des compétences, aptitudes et connaissances que vous maîtrisez. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

2

**Guide pratique pour
renseigner votre Livret 2**

Nous vous proposons, pour renseigner efficacement votre Livret 2, de suivre la démarche suivante.

2.1

Première étape - Appropriation du Livret 2 et du référentiel professionnel

Lisez attentivement ce Livret 2, afin d'en maîtriser la structure.

Lisez attentivement le référentiel professionnel du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, afin :

- de vous faire une représentation complète des fonctions et activités susceptibles d'être mises en œuvre par un éducateur technique spécialisé diplômé,
- d'identifier les exigences du métier, s'agissant notamment des savoir-faire et savoirs de référence.

2.2

Deuxième étape - Première analyse de votre expérience

Procédez à une première analyse de votre expérience (votre parcours dans sa globalité), afin de repérer les expériences significatives dont vous rendrez compte dans votre Livret 2.

Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit.

Mettre à plat votre expérience

Lister les différents emplois (et fonctions bénévoles) que vous avez exercés jusqu'à ce jour, même s'ils n'ont pas de relations directes avec le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

Identifier vos expériences ayant un lien direct avec le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, une ou des expériences (emploi ou fonction bénévole) pertinente(s) en regard du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.

Choisir une première expérience professionnelle (un emploi ou une fonction bénévole)

Il vous faut maintenant choisir une expérience, principale, qui constituera une part importante de votre Livret 2. En effet, vous serez invité(e) dans ce Livret 2 à la décrire de la page 9 à la page 27. Cette expérience doit évidemment avoir un rapport direct avec le diplôme visé. Pour vous aider dans ce choix, prenez appui sur le référentiel professionnel. Il est également souhaitable que cette expérience soit **la plus récente possible**.

Choisir une autre expérience (un emploi ou une fonction bénévole), voire plusieurs autres expériences

Choisissez, si votre parcours personnel et professionnel vous le permet et si vous le souhaitez, une seconde expérience (emploi ou fonction bénévole), qui pourra être décrite dans le livret 2 de la page 28 à 33.

Une troisième expérience pourra éventuellement être relatée de la page 34 à 39.

Un critère essentiel doit vous guider dans le choix de ces autres expériences : elles doivent compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, ces expériences devront, dans la mesure du possible, vous permettre :

- de couvrir une ou plusieurs fonction(s) ou des activités, susceptibles d'être mises en œuvre par un éducateur technique spécialisé diplômé, que votre expérience principale n'aurait pas mises en lumière,
- de mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse des caractéristiques de ce public, ou des problématiques traitées.

2.3

Troisième étape - Constitution de votre Livret 2

Ce Livret 2 comporte 7 chapitres.

1 - Vos motivations (page 5)

L'expression de vos motivations devra permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

2 - Vos expériences (pages 6 et 7)

Il s'agira de fournir un aperçu de vos expériences, en distinguant, dans les tableaux proposés, votre parcours professionnel et les activités bénévoles éventuellement exercées.

3 - Votre parcours de formation (page 8)

Vous devrez également fournir au jury un aperçu des différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s). Vous joindrez les justificatifs nécessaires à votre livret 2.

4 - Expérience n° 1 (page 9)

La description se fera sous 3 angles :

- 4.1 - Présentation du cadre de votre intervention professionnelle ou bénévole
- 4.2 - Description de situations de travail significatives en lien, dans la mesure du possible, avec tout ou partie des 3 fonctions qui structurent le référentiel professionnel du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

□ 4.3 - Analyse globale de cette expérience.

4.1 - Présentation du cadre de votre intervention (pages 10 à 16)

Cette première partie (présentation du cadre de votre intervention) permettra au jury de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'expérience que vous avez choisie de décrire.

Elle comporte 6 rubriques :

- 4.1.1 - Votre emploi ou votre fonction bénévole
- 4.1.2 - L'environnement institutionnel de votre structure
- 4.1.3 - Votre structure
- 4.1.4 - Votre position dans la structure
- 4.1.5 - Vos activités
- 4.1.6 - Le public avec lequel vous travaillez

A chaque rubrique, à l'exception de la première pour laquelle le questionnement est fermé, une consigne vous est proposée.

S'agissant de la rubrique 5 (page 15 du Livret 2), relative aux activités que vous mettez en œuvre dans le cadre de l'expérience choisie, nous vous suggérons de procéder de la façon suivante :

- D'abord, lister sur un papier libre l'ensemble des tâches que vous réalisez, sans souci d'organisation ou de hiérarchisation,
- Ensuite, procéder ensuite à des regroupements de tâches, de manière à retenir les 5 à 10 activités principales qui structurent votre emploi ou votre fonction bénévole,
- Enfin, estimer en pourcentage et approximativement le temps régulièrement consacré à chacune de ces activités (sur une semaine, ou un mois, ou une année).

4.2 - Description de situations de travail significatives en lien avec les 3 fonctions du référentiel professionnel (pages 17 à 23)

Dans cette seconde partie, vous devrez présenter et décrire quelques situations de travail significatives et caractéristiques de l'expérience que vous avez choisie de relater.

Il ne s'agit pas de rendre compte de l'ensemble de votre expérience, mais de quelques situations de travail qui, cumulées, couvrent tout ou partie du référentiel professionnel du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé. A titre indicatif, il vous est proposé dans ce Livret 2 de décrire 3 situations de travail.

Un principe simple et efficace peut vous être suggéré :

- La première situation de travail (pages 18 et 19) pourra correspondre à la fonction 1 du référentiel professionnel (accompagnement éducatif)
- La deuxième situation de travail (pages 20 et 21) pourra correspondre à la fonction 2 du référentiel professionnel (formation professionnelle)
- La troisième situation de travail (pages 22 et 23) pourra correspondre à la fonction 3 du référentiel professionnel (encadrement technique de la production)

A titre indicatif, un espace de 2 pages vous est proposé pour décrire chaque situation retenue. Vous pouvez utiliser davantage de pages si nécessaire.

Des indications sur la forme que peut prendre votre récit, pour chacune des 3 fonctions, vous sont proposées en annexe.

Votre récit pourra également faire référence, à chaque fois que vous le jugerez utile, à des éléments de preuve, ou documents, que vous produirez en annexe et que vous classerez en ayant le souci de montrer, dans le tableau de synthèse qui figure à la page 40 de votre Livret 2, à quelle(s) fonction(s) cet élément renvoie.

Un même document pourra, le cas échéant, être référé à plusieurs fonctions.

Pour vous aider dans le choix de ces documents, il vous est proposé de limiter à 2 ou 3 le nombre de documents fournis par situation décrite, donc par fonction visée. Il s'agit d'une indication, non d'une exigence. Plus que le nombre, c'est la diversité et la pertinence de ces documents qui importe.

Deux principaux critères pourront vous guider dans vos choix :

- vous les avez conçus dans le cadre de votre action ou avez pleinement contribué à leur réalisation (comptes-rendus, ...),
- ils témoignent, directement ou indirectement, de votre activité (articles de presse locale, ...).

Si vous le jugez utile et si cela vous est possible, vous pourrez faire attester ces documents par qui de droit.

Pour chaque fonction, une liste non exhaustive de documents vous est proposée en annexe, susceptible d'orienter votre sélection.

4.3 - Analyse globale de cette expérience (pages 24 à 27)

Cette partie est organisée en 6 thèmes :

- 4.3.1 - Principes d'action et objectifs
- 4.3.2 - Sources d'information et de documentation
- 4.3.3 - Participation au fonctionnement collectif de la structure
- 4.3.4 - Degré d'autonomie et d'initiative
- 4.3.5 - Evaluation de votre intervention
- 4.3.6 - Compétences mises en œuvre

Pour chaque thème, une consigne vous est proposée, afin d'orienter votre récit.

Il s'agira pour vous de rester centré sur l'expérience principale que vous avez choisie de décrire, en apportant au jury une information complémentaire à celle déjà fournie dans les pages précédentes (pages 9 à 23).

En effet, cette analyse globale devra permettre au jury de comprendre comment cette expérience vous a permis de mobiliser, d'acquérir et / ou d'actualiser vos compétences professionnelles.

5 - Décrire dans le Livret 2 une expérience n° 2 (page 28 à 31) ...

Ce chapitre (expérience n° 2) de votre Livret 2 n'est bien sûr pas obligatoire. Il suppose en effet que vous ayez effectivement eu une expérience autre que celle décrite précédemment en lien avec le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.

Si tel est le cas, cette expérience pourra avoir été exercée préalablement à l'emploi (ou à la fonction bénévole) évoqué dans les pages 9 à 23 du Livret 2, ou être exercée parallèlement.

Si vous n'exercez plus l'emploi (ou la fonction bénévole) évoqué dans les pages 9 à 23, cette expérience n° 2 pourra, bien sûr, être postérieure à celui-ci.

Pour mémoire, cette expérience doit compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, elle devra, dans la mesure du possible, vous permettre :

- de couvrir tout ou partie d'une fonction, que votre expérience principale n'aurait pas mise en lumière,
- de mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse des caractéristiques de ce public, ou des problématiques traitées.

Outre une présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole dont il est question et une présentation succincte du cadre de votre intervention, il vous est proposé de décrire 2 situations de travail significatives. Vous veillerez à mentionner, parmi les 3 fonctions du référentiel professionnel, celles auxquelles ces situations renvoient.

Votre récit pourra s'appuyer sur les conseils proposés précédemment pour l'expérience principale.

6 - ... et, éventuellement, une expérience n° 3 (page 34 à 39)

Les indications fournies pour l'expérience n° 2 s'appliquent également à cette éventuelle expérience n° 3.

7 - Renseigner, pour conclure, le tableau de synthèse des documents annexés à votre Livret 2 (page 41)

La rédaction de votre Livret 2 peut être manuscrite.

Toutefois, si vous choisissez d'utiliser l'outil informatique, vous veillerez à vous rapprocher de la mise en page proposée dans le livret original afin d'en faciliter l'appropriation par le jury.

Quelle que soit la forme choisie, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- Insistez sur votre implication personnelle (vous pouvez vous aider d'une rédaction à la première personne du singulier)*
- Mettez en avant votre contribution personnelle dans le cadre d'activités menées collectivement*
- Utilisez de préférence le présent de narration : je réalise, plutôt que j'ai réalisé*
 - Décrivez votre activité dans le détail, de manière la plus précise possible*
 - Choisissez, à chaque fois que la situation s'y prête, un mode de description chronologique, du début à la fin de l'activité, sans oublier l'évaluation*
 - Evitez absolument les fiches d'activités ou de projets anonymes (sur lesquels vous ne figurez pas), les listes de tâches*
- Enfin, il est indispensable de préserver l'anonymat des usagers ainsi que des personnes avec lesquelles vous travaillez ou avez travaillé.***

ANNEXE

**Forme que peut prendre votre récit
et liste non exhaustive de documents associés, pour chaque fonction**

Fonction 1 : Accompagnement éducatif **Forme possible de votre récit**

- Vous décrierez et analyserez vos pratiques en matière d'accompagnement éducatif d'une personne ou d'un groupe.
- Pour cela, vous pourrez prendre appui sur une situation, ou un cas, qui vous paraît rendre compte de la façon dont vous avez assuré la mobilisation des ressources d'une personne ou d'un groupe.
- Vous pourrez, sur cette base et de manière synthétique :
 - expliquer si l'environnement a été facilitant par rapport au projet ou si, au contraire, il a constitué un frein,
 - exposer comment vous avez pu discerner les potentialités de l'environnement et la façon dont vous les avez éventuellement transformées en ressources,
 - décrire éventuellement un mode de mobilisation et de coopération bénéfiques à l'accompagnement de la personne (ou du groupe) dont vous vous êtes occupé.
- Vous pourrez décrire votre intervention sous les angles éthique, déontologique et psychologique.
- Vous pourrez situer les différents plans (affectif, intellectuel, relationnel, ...) sur lesquels vous effectuez votre accompagnement et la façon dont vous faites varier, ou exploitez, les types de situation dans lesquelles se situe la personne ou le groupe.
- Vous pourrez montrer les effets réciproques de votre réflexion sur votre action et mettre en évidence les rapports entre votre activité effective, le but que vous poursuivez et les moyens que vous mettez en œuvre.
- Vous pourrez montrer comment, en fonction des contextes, vous adaptez le sens de votre message et les repères que vous cherchez à acquérir, ainsi que votre mode de communication.

 Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Comptes-rendus d'activités et d'entretien.
- Documents indiquant des résultats obtenus auprès de personnes ou de groupes.
- Etudes de terrain.
- Extraits du « journal de bord » utilisé dans une institution.
- Rapports rédigés par vos soins.
- Descriptif de situations problèmes.
- Notes de lecture.
- Relevés d'observations ou prises de notes en réunion sur ce thème.
- Rapports effectués à partir des outils (histoire de vie, ...) utilisés.

Fonction 2 : Formation professionnelle **Forme possible de votre récit**

- Vous décrierez et analyserez vos pratiques en matière de formation professionnelle.
- Pour cela, vous pourrez prendre appui sur un (ou des) cas, qui vous paraît rendre compte de la façon dont vous avez conçu et mis en œuvre un dispositif de formation professionnelle.
- Vous pourrez, sur cette base et de manière synthétique :
 - expliquer comment vous avez développé une démarche d'initiation professionnelle adaptée aux difficultés rencontrées par la (ou les personnes),
 - exposer comment vous êtes parvenu à transmettre une culture professionnelle et technique,
 - montrer comment votre démarche de formation professionnelle est adaptée aux évolutions de la profession et au contexte socio-économique.

- Vous pourrez montrer comment la situation de la personne est prise en compte dans les activités qui lui sont proposées,
- Vous pourrez montrer comment vous instaurez des méthodes de travail conformes au monde du travail ordinaire.
- Vous pourrez montrer comment vous adaptez votre formation à l'évolution du contexte socioprofessionnelle.

Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Comptes-rendus d'activités.
- Bilan retraçant la progression de la personne,
- Documents indiquant des résultats obtenus auprès de personnes ou de groupes.
- Documents attestant de l'insertion professionnelle de la personne,
- Documents évaluatifs de stages de la personne,
- Rapports rédigés par vos soins.
- Descriptif de situations problèmes.
- Relevés d'observations ou prises de notes en réunion sur ce thème.

Fonction 3 : Encadrement technique de la production

Forme possible de votre récit

- Vous décrierez et analyserez vos pratiques en matière d'encadrement de la production.
- Dans la mesure du possible, vous pourrez :
 - faire ressortir votre prise en compte des difficultés rencontrées par les personnes dans la gestion de l'environnement de production,
 - montrer comment vous conciliez la gestion de la production avec une approche éducative et sociale.
 - Illustrer vos compétences en matière d'animation et d'encadrement d'une équipe

Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Dossier descriptif d'un atelier et de ses participants.
- Documents présentant des résultats d'exploitation,
- Dossier de suivi de projet,
- Comptes-rendus de réunion,
- Rapports rédigés par vos soins.